

Réunion n°22 : jeudi 19 mai 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascale Bonnet, pouvoir à Aurélie Pral, Déborah Garcia pouvoir à Malaurie Feydet et Loïc Perrier.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 avril 2022 à l'unanimité (14).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé Impasse du Pavillon, d'une surface de 600m², ZB181. Ce terrain est situé en zone U.

A l'unanimité (14), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Arrivée de Loïc Perrier.

Constitution de la commission d'appel d'offres :

Non constituée en début de mandat, il est nécessaire de la réunir rapidement pour la gestion des marchés de travaux de la restauration de l'église. La commission a pour rôle de proposer au conseil municipal le choix des entreprises à retenir. Se proposent pour en faire partie : David Bernard, Christian Colombet, Lionel Melquiond et Guillaume Tattu.

Le Conseil Municipal valide la composition de la commission d'appel d'offres à l'unanimité (15).

Location de la salle du conseil municipal, arrêt de la location de tables :

Nous proposons parfois la salle du conseil municipal pour des locations à des associations ou des institutions extérieures à la commune et sans lien particulier avec elle (personnes morales). Il est proposé d'ajouter cette salle dans la liste des lieux loués avec les mêmes conditions financières que la salle des associations. L'accès est possible sans ouvrir le secrétariat. Les toilettes sont accessibles à tout moment. Cette salle ne serait pas louée aux particuliers.

Par ailleurs, il est proposé d'arrêter de louer les vieilles tables, actuellement en dépôt dans la local buvette des boules.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15) pour ces ajouts ou correctifs.

Rapport de la CLECT concernant les transferts de charges en lien avec la prise de compétence musicale et le retour d'équipements sportifs :

La CLECT est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transferts. Toutes les communes y sont représentées. Elle a eu pour mission d'évaluer les impacts du transfert ou des restitutions de compétence. Les communes doivent se prononcer sur ce rapport.

Les situations concernées sont :

- ✓ 14 terrains multisports, propriétés de l'Agglo retournant vers les communes où ils sont installés,
- ✓ Les gymnases de St Félicien et de Margès, propriétés de l'Agglo retournant vers les communes où ils sont installés,

La nouvelle compétence « enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant » de l'Agglo en substitution des communes, entraîne aussi des transferts de charge dans les communes de l'ex communauté de communes Hermitage Tournonais.

Deux types de charges sont distinguées : les charges liées à un équipement et les charges non liées à un équipement.

La CLECT a retenu les charges d'équipement suivantes pour la détermination du coût moyen annualisé :

- les charges d'exploitation (fonctionnement et entretien),
- les frais financiers éventuels (emprunts et intérêts des emprunts) ;
- le coût de renouvellement de l'équipement

La période de référence retenue pour les calculs de charges est de 4 années afin de lisser les années de confinement. La moyenne des 4 dernières années, soient la moyenne des dépenses et recettes des comptes administratifs 2018-2019-2020-2021, a été prise en compte.

Approbation du rapport par le conseil municipal : 2 votes pour, 11 abstentions et 2 pour. Le conseil municipal ne s'est donc pas positionné.

2 - Informations :

Conseil d'agglomération du 4 mai 2022 : Ordre du jour

TOURISME : Programme Pluriannuel d'Investissement Domaine du Lac de Champos 2026, Etude sport nature, Véloroute Voie Verte Viarhône-Gare du train de l'Ardèche – Acquisition de terrains, Véloroute Voie Verte - Dossier de défrichement ; ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un représentant à la Commission Départementale de Lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ; ENFANCE-JEUNESSE : Accueil de loisirs du Centre socio-culturel de Tournon-sur-Rhône, Convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Tournon-sur-Rhône, Régularisation 2021, Actualisation du dispositif d'aide financière et d'accompagnement à la formation BAFA 2022 ; FINANCES-MOYENS GENERAUX-PATRIMOINE : Espace aquatique Linaë, Rapport d'expertise et suite à donner, Espace aquatique Linaë, Modification du périmètre du bail emphytéotique, Fonds de concours à la commune d'Etables pour les travaux de réfection de la voirie, Fonds de concours à la commune de Vion pour les travaux de réfection de bâtiments communaux ; CULTURE : Tarifs de l'école de musique ; RIVIERES – GEMAPI : Marathon de la biodiversité, Convention avec Mission Haies ; ENVIRONNEMENT, MILIEUX ET ESPACES NATURELS : ENS Etang du Mouchet Chavannes, nouvelle convention cadre avec le Département de la Drôme ; EAU-ASSAINISSEMENT : Attribution du marché de travaux Greffieux-Bouvier à Tournon-sur-Rhône.

Urbanisme : Commission urbanisme 23 mai 19h.

Demande : DP de M. Mme Jacques et Christine Pochon pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison, rue de l'ancienne école.

Accord : DP de M. Mme Jacques et Christine Pochon pour la modification d'ouvertures et le prolongement d'un balcon d'une maison située rue de l'ancienne école.

Restauration église : Appel d'offres public ouvert le 20 avril et jusqu'au 17 mai 2022. Réunion analyse des offres le 2 juin à 18h. Début des travaux prévus en septembre 2022. Retrait du mobilier à prévoir quelques jours avant.

Traverse de village, éclairage public :

Rencontre avec le SDED le 18 mai. Mise en œuvre de la délégation de compétences et application au projet de rénovation de la traverse de village. Compte rendu.

Bassins de protection aux inondations : enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2022. Réunion publique à Chavannes le 9 juin 2022 à 20h30, à la salle des fêtes.

Fibre optique : Les derniers travaux sont presque achevés. La commercialisation a démarré le 8 mai 2022. Opérateurs, les 4 grands opérateurs nationaux Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR, ainsi que Coriolis, K-net, NordNet, Ozone, Rézine et Vidéofutur. L'exploitant ADTIM FTTH assure l'exploitation technique et la commercialisation du réseau aux opérateurs. Une réunion publique ADTIM FTTH est prévue le jeudi 9 juin à 18h.

Divers :

Mise en place de l'application Panneau Pocket pour communication entre la commune (et les associations communales) et ses administrés : des informations directes accessibles sur son téléphone mobile.

Nouvelle réglementation thermique applicable au 1^{er} janvier 2022.

Cantine Bren Marsaz Chavannes : renouvellement en cours du contrat du prestataire de fourniture des repas.

Fin du réaménagement de la RD67 entre Chavannes (quartier Fouillouses) et l'entrée de Saint Donat : enquête publique du 29 avril au 16 mai 2022 (18 jours), consultation en Mairie, permanence du commissaire enquêteur en Mairie de Chavannes le mardi 3 mai de 13h30 à 16h30. La commune a fait observer que le « tourne à gauche » envisagé par le Département sur la RD67 au carrefour de la RD115A ne figurait pas.

Fête de la nature à l'étang du Mouchet, le samedi 21 mai de 14h à 17h30. Organisation Arche Agglo.

Marche des saveurs de l'association Chavannes Drôme des Collines, le dimanche 5 juin 2022.

Accueil des nouveaux Chavannais avec les associations Chavannaises : vendredi 10 juin à 19h dans la cour de la Mairie.

Informations dates élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022. Actualisation du bureau.

Réunion cantine 16 juin 19h, à la Mairie de Marsaz, choix du prestataire repas goûter pour les 3 prochaines années scolaires.

3^{ème} Conseil d'école 20 juin à 18h, à l'école de Marsaz.